

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Association Intercommunale des Eaux du Condroz**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue des Scyoux, Scy

N° : 20

Boîte :

Code postal : 5361

Commune : Mohiville

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0201.400.110

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

05-09-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FOURNEAU Anne

Rue du Commerce 4

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15

Fin de mandat :

Administrateur

GROTZ Anne-Laure

Rue Haie Jadot 13

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-28

Fin de mandat : 2022-03-31

Vice-président du Conseil d'Administration

PROESMANS Dominique

Rue de la Gozée 14

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Administrateur

MAILLIEUX Franck

Malihoux 6

5370 Havelange

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat : 2022-06-25

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Administrateur

PONSARD Gui

Rue du Ban 27

6990 Hotton

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-19

Fin de mandat :

Administrateur

DESTINE Imré

Chemin d'Haljoux 1

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

JOUANT Joseph

Rue du Moulin 1

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat : 2022-06-25

Administrateur

LIBION Josée

Rue du Tourlouette 9

5362 Achet

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

MORNIE Nathalie

Rue Chavée 10

6990 Hotton

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-18

Fin de mandat :

Administrateur

VILMUS Norbert

Rue Trou du Renard 12

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-23

Fin de mandat :

Administrateur

LEBRUN Philippe

Rue d'Alvaux 1/2

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

DELLIEU Renaud

Rue des Ecoles 12

5372 Méan

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

VANDERWAEREN Thibaut

Cité Larmont 12

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

TKS AUDIT SRL (B00959)

0682872872

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

VERJANS Sébastien (A02329)

Réviseur d'entreprise

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>24.244.120</u>	<u>24.084.746</u>
Apport		10/11	5.250.504	5.250.504
Capital		10	1.090.209	1.090.209
Capital souscrit		100	1.090.209	1.090.209
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	4.160.295	4.160.295
Primes d'émission		1100/10	4.160.295	4.160.295
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	17.691.942	17.705.191
Réserves		13	402.218	397.714
Réserves indisponibles		130/1	109.021	109.021
Réserve légale		130	109.021	109.021
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	293.197	288.693
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	627.204	444.921
Subsides en capital		15	272.251	286.416
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>3.035.329</u>	<u>2.867.688</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	3.035.329	2.867.688
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	1.908.588	1.734.832
Obligations environnementales		163	843.152	843.152
Autres risques et charges		164/5	283.589	289.704
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	2.829.905	4.173.716
Dettes à plus d'un an	6.3	17	33.515	55.882
Dettes financières		170/4	33.515	55.882
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	33.515	55.882
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.879.243	3.091.882
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	34.246	57.304
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.633.142	2.788.451
Fournisseurs		440/4	1.633.142	2.788.451
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.275	1.275
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	160.925	199.288
Impôts		450/3	58.415	80.753
Rémunérations et charges sociales		454/9	102.510	118.535
Autres dettes		47/48	49.655	45.564
Comptes de régularisation		492/3	917.147	1.025.952
TOTAL DU PASSIF		10/49	30.109.353	31.126.150

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	5.330.593	5.665.260
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	28.640	4.259
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.606.856	1.595.766
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	696.856	687.183
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	132.958	-85.480
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	174.265	292.727
Autres charges d'exploitation		640/8	2.544.324	2.751.266
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	2.702	7.474
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	172.631	416.325
Produits financiers		6.4 75/76B	17.127	40.649
Produits financiers récurrents		75	17.127	40.649
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	7.601	5.038
Charges financières récurrentes		65	7.601	5.038
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	182.157	451.937
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	-126	26.328
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	182.283	425.608
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	182.283	425.608

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	627.204	444.921
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	182.283	425.608
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	444.921	19.312
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	627.204	444.921
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	203.853
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	4.500	
Cessions et désaffectations	8039	2.625	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	205.728	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	179.475
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	12.920	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	2.625	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	189.770	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	15.958	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	18.945.508
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.026.582	
Cessions et désaffectations	8179	80.964	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	19.891.125	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	18.275.584
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239	55.588	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	18.219.996	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	16.607.584
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	696.856	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	136.228	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	17.168.212	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	20.942.909	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	4.239
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.239	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	4.239	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	34.246
8912	33.515
8913	
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)	
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	
8921	67.760
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
891	67.760
Autres emprunts	
901	
Dettes commerciales	
8981	
Fournisseurs	
8991	
Effets à payer	
9001	
Acomptes sur commandes	
9011	
Dettes salariales et sociales	
9021	
Autres dettes	
9051	
9061	67.760
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	
Dettes financières	
8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
892	
Autres emprunts	
902	
Dettes commerciales	
8982	
Fournisseurs	
8992	
Effets à payer	
9002	
Acomptes sur commandes	
9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
9022	
Impôts	
9032	
Rémunérations et charges sociales	
9042	
Autres dettes	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	25	25
76	28.640	4.259
(76A)	28.640	4.259
(76B)		
66	2.702	7.474
(66A)	2.702	7.474
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires versés au commissaire pour l'année 2021

Exercice
5.154

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de milliers EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %	
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal	Frais accessoires
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	A (autres)			
1. Frais d'établissement			0.00 - 0.00	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ

1^{ère} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

1. INTRODUCTION

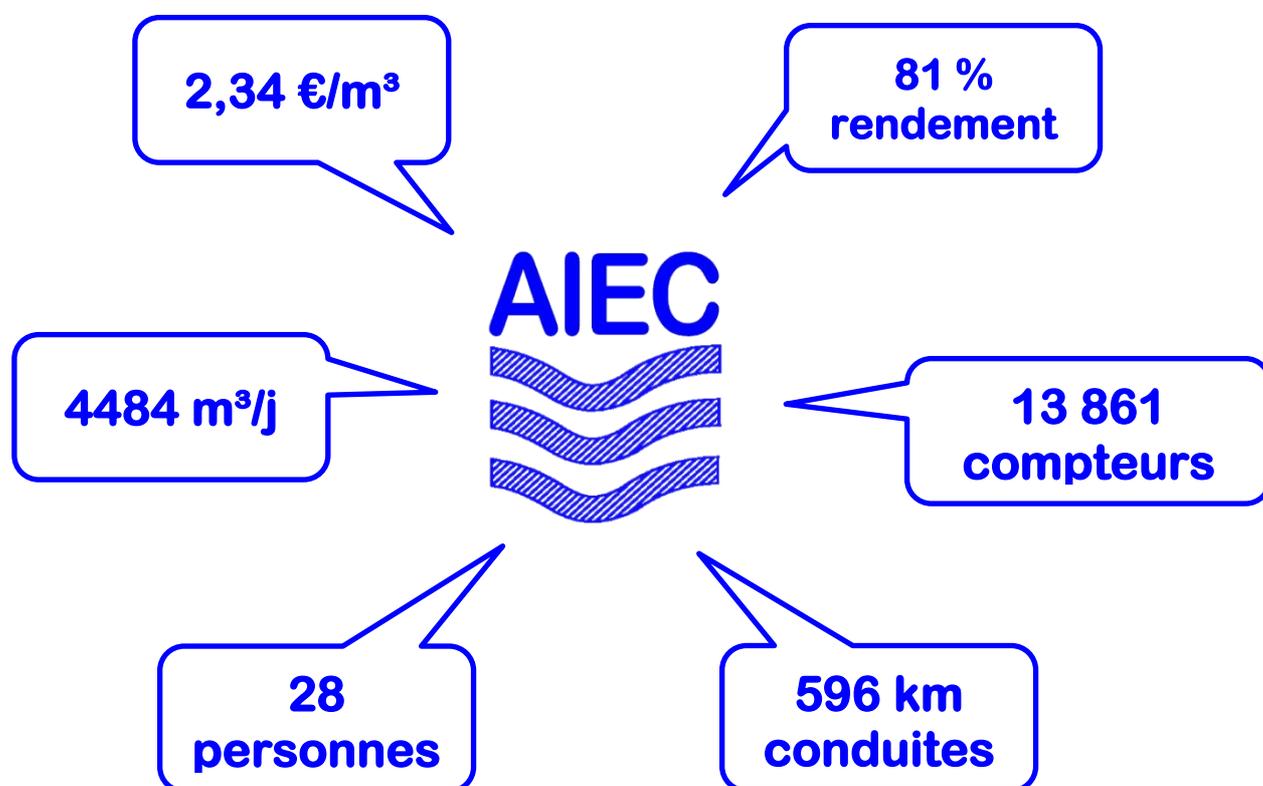
En 2021, notre intercommunale a produit puis mis en distribution 1 636 561 m³ d'eau, soit environ 4484 m³/j. Les 1 318 842 m³ facturés, nous permettent de calculer un rendement réseau de 80,6 %, chiffre très bon au vu des performances de la distribution d'eau en général. Les volumes d'eaux non comptabilisés (19,4 %) sont associés à des prises sauvages ou frauduleuses (travaux publics, citernes, entrepreneurs, ...), aux purges extraordinaires de notre réseau, aux services incendie et, enfin, aux fuites survenues sur nos 596 km de conduites et nos 13 861 raccordements.

Nos équipes ont réparé 126 fuites souterraines sur l'année et réalisé 185 nouveaux raccordements. Afin de limiter ces fuites, outre la recherche active, une politique préventive de remplacement de canalisations âgées est mise en place. L'objectif serait d'atteindre un remplacement de canalisations de l'ordre de 0,5 % à 1 % par an. En 2021, 900 mètres de canalisations ont été remplacées.

Les outils mis en place au niveau de la télégestion du réseau et son perfectionnement continu, viennent aussi renforcer la gestion des pertes d'eau.

En termes financiers, l'année 2021 se termine avec bénéfice de 182 282 €. 58 521 factures ont été émises, 12% ont nécessité un rappel et 6 % une mise en demeure. La facturation et le recouvrement représentent une charge de travail considérable.

Ces excellents chiffres reposent sur le travail de nos 28 personnes (23,77 ETP). Cette équipe performante nous permet encore de figurer au niveau des opérateurs les plus compétitifs de notre pays.



2. RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2021, l'Intercommunale employait 28 personnes à savoir : 1 technicienne de surface, 2 conseillers, 18 hommes de terrain, 6 agents administratifs et 1 directeur. En termes de temps pleins, cela comptabilise 23,2 ETP. Les 18 hommes de terrain se déclinent en : 6 machinistes-fontainiers, 1 ouvrier d'entretien, 6 fontainiers et recherches de fuites, 1 indexier, 2 électromécaniciens et 2 contremaîtres. Comme vous le savez certainement chaque ouvrier, même s'il a une tâche habituelle spécifique, est amené régulièrement à remplacer un collègue à un autre poste, principalement en fontainerie sur le terrain.

En 2021, deux machinistes fontainiers ont été admis à la pension, Guy GREVESSE et Louis PETITFRERE. Ces deux départs avaient été remplacés par Monsieur Nicolas FRANCOIS (début du contrat le 14/12/2020) et Monsieur Thibault LEQUEUX (début du contrat le 01/02/2021).

Durant les vacances de juillet et août 2020, l'AIEC a engagé 8 étudiants pour le service technique et 1 étudiante pour le service administratif.

La mise à la retraite de plusieurs personnes se profile à l'horizon. Il s'agit de Mme Claudine BURETTE, Christian BEGHUIN, et les deux contremaîtres, Marc MAREE et Marc DAVID.

Un appel à candidatures en vue d'engager un informaticien a été lancé sans succès en 2021. Il sera relancé en 2022 afin d'engager un administratif informatique en vue de remplacer Christian. (M. HOCHS, informaticien programmeur, lauréat du recrutement a débuté son contrat le 01/05/2022)

Madame Annie CHOQUE, comptable, a été recrutée en août 2021 en vue de remplacer Claudine.

En vue de pallier à la mise à la retraite des deux contremaîtres et l'augmentation du coût des travaux, une réorganisation du travail de terrain va s'opérer. Une proposition a été faite et approuvée au CA du 03 juin 2020.

Nous nous sommes penchés sur l'augmentation des réalisations de travaux en interne afin de diminuer la sous-traitance. C'est ainsi que deux pelleuses ont été acquises en 2021 et qu'un camion supplémentaire sera livré en 2022.

En ce qui concerne le personnel et la modification de l'organigramme, il est proposé de créer 5 postes à responsabilités avant le départ des contremaîtres.

Ces responsables sortiront du cadre ouvrier laissant ainsi la voie à l'évolution d'échelle des autres ouvriers fontainiers. Les compétences et le dévouement de l'ensemble de notre personnel seront ainsi valorisés !

Les responsabilités particulières de ces postes seront : recherche de fuites, sécurité chantier, organisation d'équipes, respect des réglementations des travaux publics, suivi de réunions administratives et techniques, suivi de chantiers. Un de ces responsables prendra le rôle de premier chef. Des négociations sont en cours avec les syndicats afin de respecter la RGB et les lois associées au personnel des administrations.

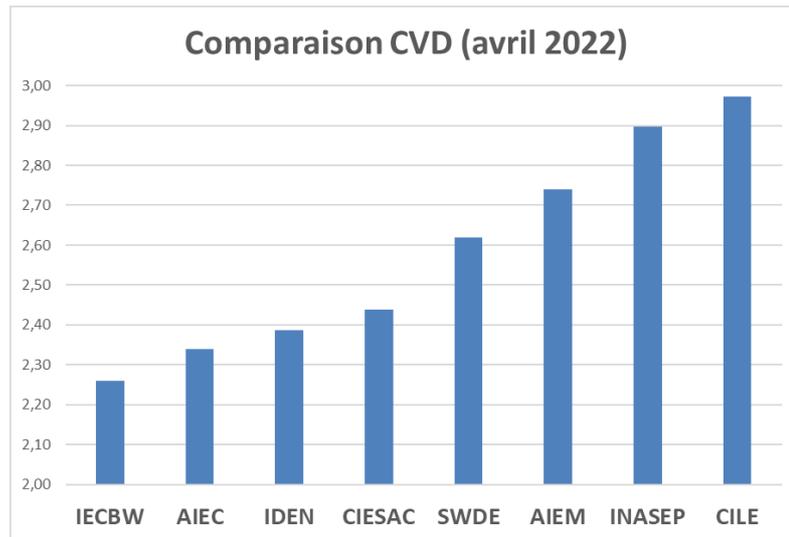
3. LISTE DES ASSOCIES ET SITUATION DU CAPITAL

CINEY :	11.493 parts
HAMOIS :	5.693 parts
HAVELANGE :	8.603 parts
SOMME-LEUZE :	10.671 parts
HOTTON :	<u>7.344 parts</u>
	1 090 209,19 €

4. POLITIQUE TARIFAIRE

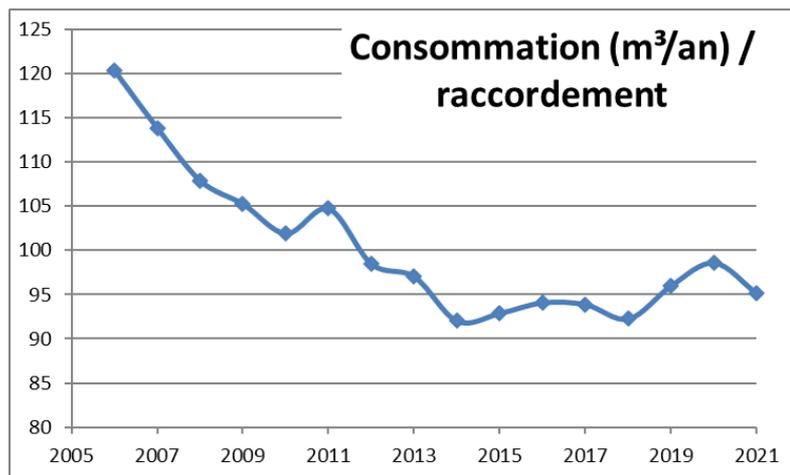
En 2021, suite à un mauvais résultat financier, les autorités wallonnes ont autorisé l'AIEC à augmenter son prix du mètre cube d'eau distribué (coût vérité à la distribution - CVD). Cette augmentation a été approuvée par le Conseil d'Administration. C'est ainsi qu'au 1^{er} juin 2021, le CVD est passé de 2,15 €/m³ à 2,34 €/m³. Ce coût n'avait plus évolué depuis 2012. La trajectoire autorisée par le Comité de Contrôle de l'Eau, s'il y avait lieu d'appliquer une augmentation tarifaire, est de 2,34 en 2021 - 2,37 en 2022 – 2,4 en 2023 – 2,43 en 2024 et 2,46 en 2025.

Malgré cette augmentation, comme l'atteste le graphique ci-dessous, ce tarif permet à l'AIEC de rester un des distributeurs les moins chers de Wallonie !



Le coût du CVA n'a pas augmenté en 2021, il reste à 2,365 €/m³. Le fonds social est resté à 0,0275 €/m³. Le prix total appliqué en 2021 était depuis le 01/06/2021 de 5,0176 €/m³, y compris les taxes, la TVA (6%) et le fonds social.

En comptant pour une population desservie de 28 000 habitants, une consommation moyenne de 47 m³/an par personne, le prix total de la facture d'eau est de 258,20 €/an.



5. QUALITE DE L'EAU

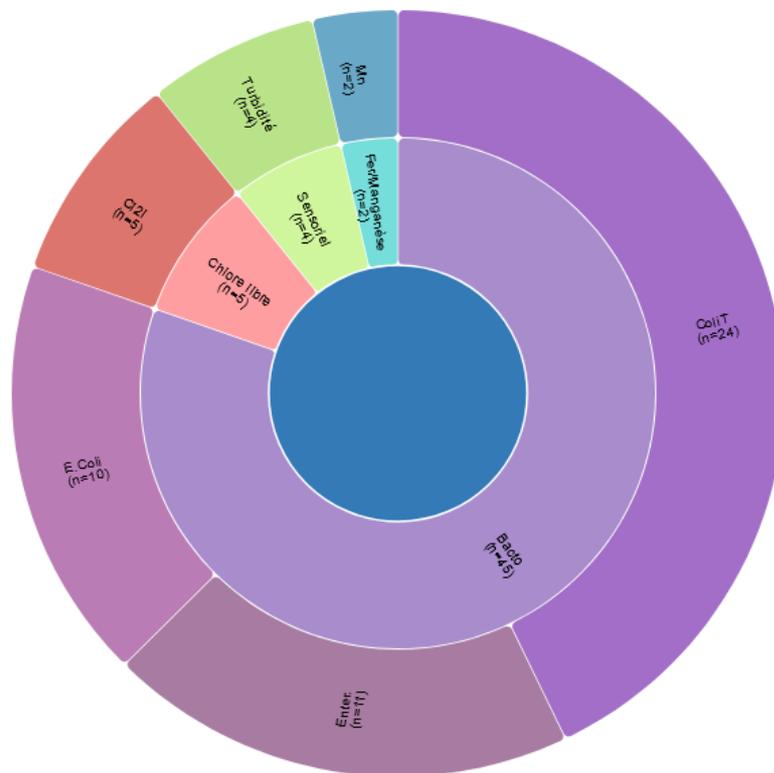
Respect de la fréquence légale



Respect du programme de contrôle



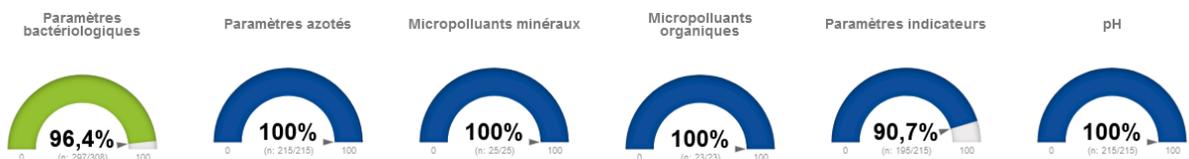
Répartition des non-conformités par catégorie de paramètres



Taux de conformité global



- **Bacto (n=45) : 80,4 % (n=45)**
 - Coliformes totaux : 42,9 % (n=24)
 - Entérocoques : 19,6 % (n=11)
 - Escherichia Coli : 17,9 % (n=10)
- **Chlore libre (n=5) : 8,9 % (n=5)**
 - Chlore libre résiduel : 8,9 % (n=5)
- **Fer/Manganèse (n=2) : 3,6 % (n=2)**
 - Manganèse : 3,6 % (n=2)
- **Sensoriel (n=4) : 7,1 % (n=4)**
 - Turbidité : 7,1 % (n=4)



Durant l'année 2021, nous avons prélevé 312 échantillons sur notre territoire : 192 contrôles de routine (16 paramètres), 23 contrôles complets (139 paramètres) et 97 autocontrôles (4 paramètres), soit plus de 6800 dosages réalisés ! Le programme d'analyses officiel pour l'AIEC prévoit 188 contrôles de routine et 22 contrôles complets.

Sur toutes ces analyses, 56 prélèvements ont nécessité un re-test et ont donné satisfaction.

Les analyses d'autocontrôle sont réalisées de notre propre initiative ou suite à une réclamation.

D'autres analyses « informatives » ont été réalisées par d'autres laboratoires et ne sont pas reprises dans ces chiffres.

Les non-conformités qualitatives ont été restaurées dans les meilleurs délais.

Les taux de conformité de ces analyses sont repris ci-dessous.

Taux de conformité bactériologique ^[1] :	96,4 % (objectif RW : 95%)
Taux de conformité des substances azotées ^[2] :	100 % (99%)
Taux de conformité des polluants minéraux ^[3] :	100 % (95%)
Taux de conformité des micropolluants organiques ^[4] :	100 % (99%)
Taux de conformité global :	99,0 % (97%)
Taux de conformité des paramètres indicateurs ^[5] :	90,7 % (90%)

L'Intercommunale transmet annuellement tous ces résultats au SPW. En cas d'anomalie, l'AIEC dispose d'un Plan Interne d'Urgence et d'Intervention approuvé par le SPW.

Pour votre bonne information nous vous rappelons la signification des contrôles analytiques.

- Les analyses bactériologiques consistent en la recherche de groupes de bactéries indicatrices, pouvant contenir des souches potentiellement infectieuses, telles que certaines bactéries coliformes ou entérocoques.
- Le contrôle de routine est un contrôle de base. Il s'agit du dosage des paramètres organoleptiques, des analyses bactériologiques, des formes de l'azote, du désinfectant, de l'acidité et de la dureté, soit 17 paramètres.
- Le contrôle complet est un contrôle approfondi. Il reprend les analyses du contrôle de routine plus les paramètres organiques (pesticides, solvants, hydrocarbures, ...), les métaux, etc. ; soit au total 139 paramètres qui doivent tous respecter les normes. Ces substances peuvent se révéler dangereuses, même à l'état de traces.

L'intercommunale suit le bon fonctionnement de ses installations de désinfection qui mesurent le taux de désinfectant en continu. Des analyses préventives du taux de désinfectant sont régulièrement réalisées ponctuellement sur l'ensemble du réseau par nos équipes.

Les mesures de chlore en continu de plusieurs sites sont désormais consultables depuis le siège de l'intercommunale. Les sites de production et de stockage d'eau seront tous équipés d'une mesure de chlore en ligne dont les valeurs seront rapatriées vers le siège, à terme tous les sites seront pourvus de ce dispositif. Ceci nous permettra d'améliorer la conformité bactériologique de l'eau et les paramètres indicateurs grâce à un temps de réaction beaucoup plus bref si un dysfonctionnement est constaté.

Nos équipes disposent de matériel de mesure du chlore, du fer et du manganèse sur site. De très nombreuses mesures sont ainsi réalisées régulièrement sur le réseau afin de contrôler le bon fonctionnement de nos installations. Ces mesures ne sont pas comptabilisées dans les chiffres ci-dessus.

En conclusion, on peut affirmer que **l'abonné de notre Intercommunale est assuré d'un suivi rapproché de la bonne qualité de l'eau de distribution.**

^[1] Escherichia coli et entérocoques

^[2] Nitrates, nitrites, ammonium

^[3] Al, Pb, Ni, Cu

^[4] Pesticides individuels et totaux, somme des tri- et tétra-chloroéthylène, benzo(a)pyrène, somme des 4HAP, trihalométhanes

^[5] Coliformes totaux, turbidité, chlore libre

6. TRAVAUX FONTAINERIE

Tant dans le domaine de la production que de la distribution d'eau, l'objectif de notre société tient dans la poursuite et le développement des actions préventives permettant d'assurer une grande fiabilité des installations et une bonne qualité de service.

L'entretien du réseau, 596 km de canalisations et 82 ouvrages associés, nécessite des travaux de grande envergure.

Canalisations de distribution d'eau

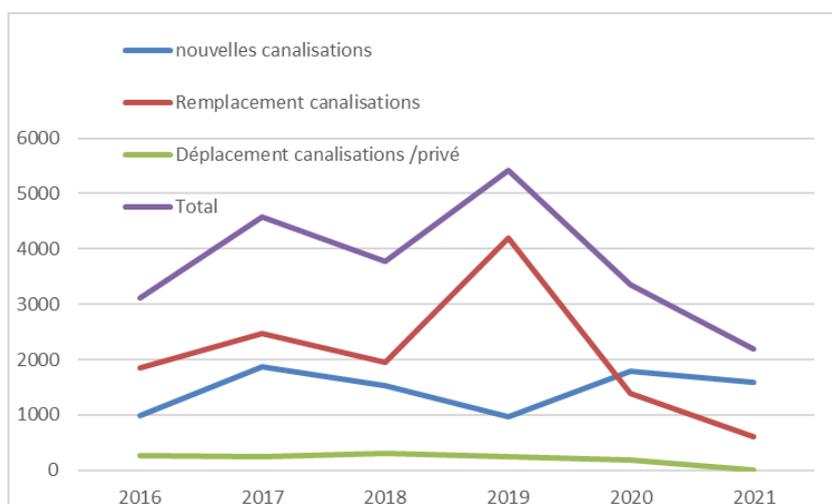
Afin de conserver un réseau sain et de respecter les impositions du Gouvernement Wallon, une politique de remplacement de canalisations est en place. En effet, le régulateur wallon impose un taux de 1% de remplacement de canalisations par an, soit pour l'AIEC 5,96 km !

Bien entendu, ces remplacements doivent être économiquement justifiés. Ces travaux sont majoritairement sous-traités, ils nécessitent donc une grande préparation et un suivi rapproché. Nous ne savons donc pas humainement lancer trop chantiers de front.

L'évolution de remplacements de canalisations est présentée dans le graphique ci-dessous. Vous constaterez qu'en 2021, seuls 900 mètres de canalisations ont été remplacés. Ceci peut être dû à des causes externes. Les prévisions sont encourageantes car en 2022, il est au moins prévu de remplacer 6 kilomètres de canalisations.

Autrefois certaines conduites étaient posées sur des terrains privés avec accord verbal des propriétaires. Actuellement, avec les changements de propriétaires et/ou d'affectation, sans acte notarié, l'AIEC est contrainte de déplacer ses conduites enterrées pour remettre ses installations sur le domaine public. En 2021, nous n'avons pas été contraints de déplacer des canalisations de ce type.

La pose de nouvelles canalisations (lotissements, prolongations de réseau) représente 1597 mètres, chiffre tout à fait dans la moyenne.



Notons que les communes et leurs services d'urbanisme contactent régulièrement l'AIEC afin de savoir si des biens mise en vente ou en construction bénéficient de la distribution d'eau et s'il existe une emprise de l'AIEC sur le bien. En 2021, 101 demandes de ce type ont été reçues : 50 pour Ciney, 16 pour Hamois, 32 pour Havelange, 1 pour Hotton et 2 pour Somme-Leuze.

Le détail des travaux de pose de canalisations réalisés en 2021 est repris ci-dessous.

Nouvelles canalisations (1597 m)

- Hogne Rue de Serinchamps (259m)
- Prolong. Sovet Rue du Jet (14m)
- Prolong. Miécrot Ferme du Marais (36m)
- Equip. Lotiss. Baillonville Prologe (900m)
- Prolong. Chapois Rue du Pontois (7m)
- Prolong. Achet Eue de Scoville (381m)

Remplacements conduites (600 m)

Deulin (600m)

L'ensemble de ces poses de canalisations de distribution d'eau totalise 2197 mètres en 2021.

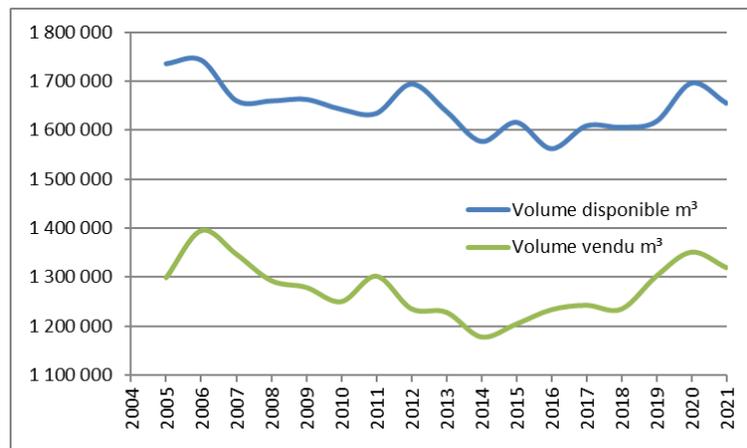
Réparations de fuites

L'AIEC utilise des technologies modernes pour la recherche de fuites. Une bonne connaissance du réseau et du matériel adapté sont garants d'un bon suivi des dysfonctionnements du réseau.

Plus de 120 compteurs divisionnaires sont installés à des endroits stratégiques, leur relevé hebdomadaire permet de détecter les anomalies de consommations. De plus, la télémétrie nous permet d'analyser chaque jour les informations envoyées par nos stations de pompage.

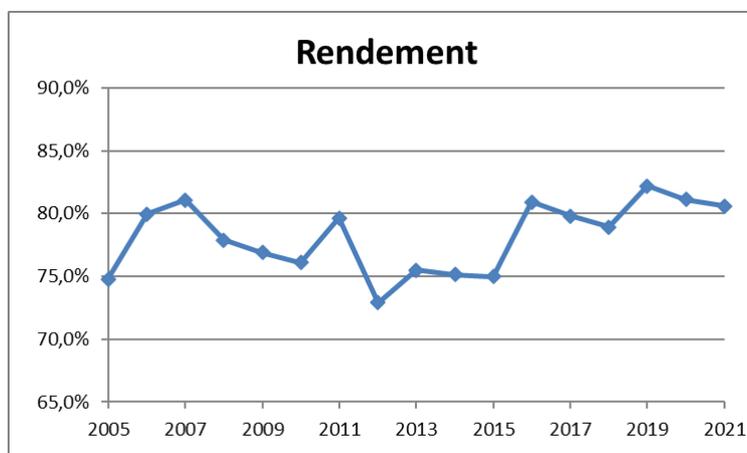
Tout pompage excessif ou interrogatif est alors directement suivi par nos équipes depuis le siège à Scy puis sur le terrain pour définir la position exacte de ces fuites qui sont alors prises en charge par les fontainiers et terrassiers.

Durant l'année 2021, nous avons réparé 126 fuites souterraines. Grâce à ces réparations de fuites, notre pourcentage de volumes d'eaux non comptabilisés est de 19,4 %. Même si ce pourcentage peut paraître élevé, au vu des chiffres du secteur ce résultat traduit une très bonne performance de notre gestion réseau. En 2021 le volume mis en distribution est de 1 636 561 m³ et le volume vendu comptabilisé est de 1 318 842 m³. Notre rendement se calcule donc à 80,6 %.



Les volumes d'eau non comptabilisés comprennent les fuites mais aussi les raccordements sans compteur, les éventuelles fraudes chez l'utilisateur, les prises d'eau sauvages et clandestines sur dispositifs incendie, le sous-comptage des compteurs âgés (>12 ans), les purges réseau lors d'incidents techniques nécessitant un lavage des installations, les services incendie, les accidents, ...

On peut ainsi estimer que les fuites ne représentent pas la majeure partie du volume non comptabilisé.



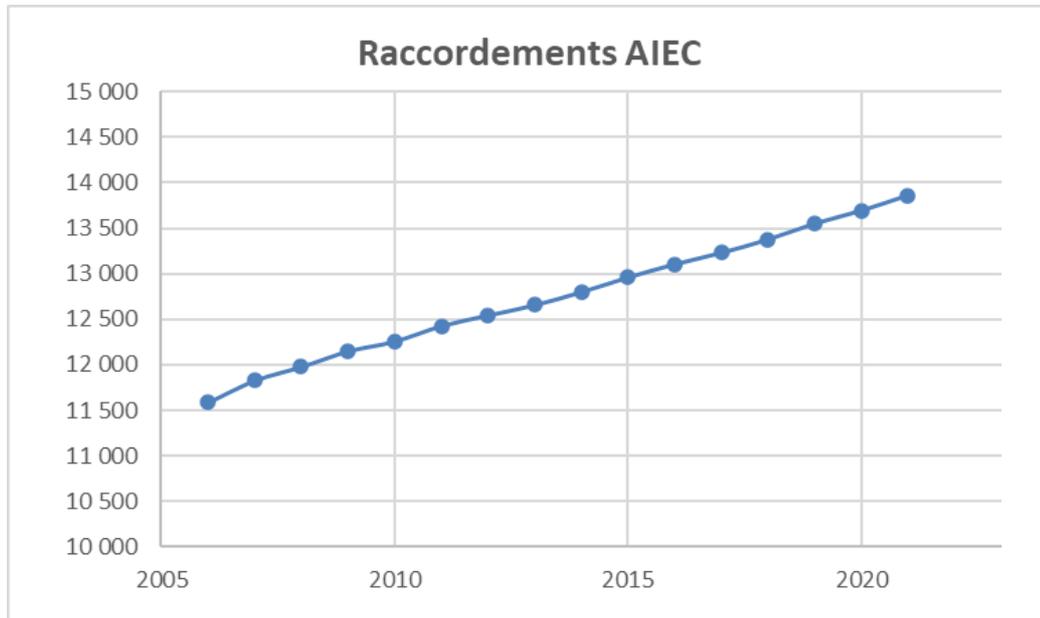
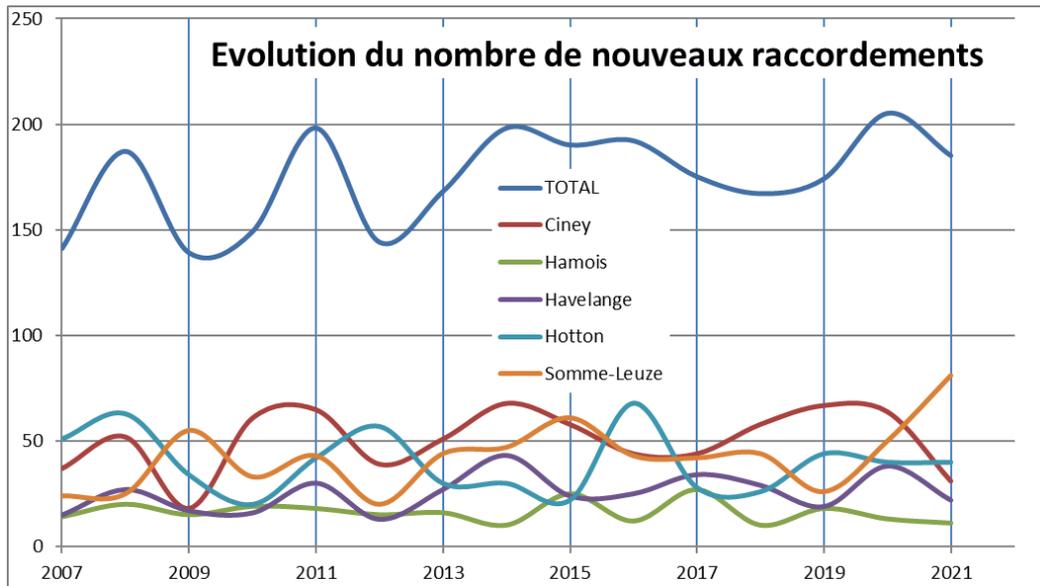
Si l'AIEC a un bon rendement depuis plusieurs années, nous le devons à une recherche approfondie des volumes d'eau non comptabilisés, à notre matériel spécifique de pointe, mais aussi et surtout à la volonté et au savoir-faire reconnu du personnel qui excelle dans ce domaine. Nous louons d'ailleurs toujours notre matériel et nos compétences à d'autres services de distribution d'eau publics.

Raccordements

L'exécution des raccordements particuliers fait partie de nos missions courantes. **Durant l'année 2021, nous avons réalisé 185 nouveaux raccordements** : 31 à Ciney, 11 à Hamois, 81 à Somme-Leuze, 40 à Hotton et 22 à Havelange.

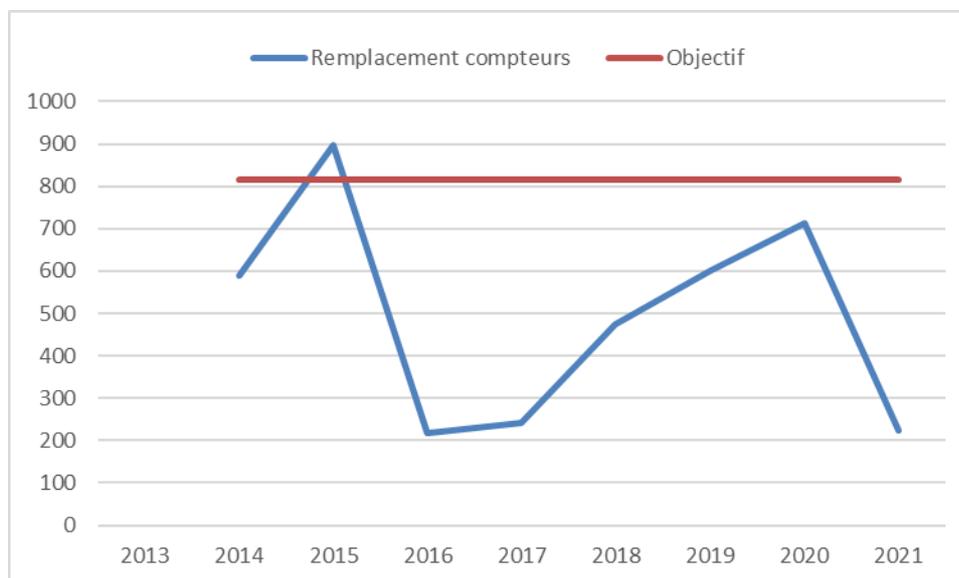
Le nombre total de raccordements s'élevait au 31/12/2021 à 13 861.

Les devis remis totalisent 219 dossiers en 2021 qui se ventilent comme suit : 61 Ciney, 17 Hamois, 64 Somme-Leuze, 36 Hotton et 41 Havelange.



En 2021, nous avons remplacé 223 compteurs particuliers qui atteignaient le seuil de la fiabilité (>16ans). En comptant une mise au rebut des compteurs de plus de 16 ans, nous devrions remplacer un peu plus de 800 compteurs/an.

Maintenant que les contraintes extérieures au bon fonctionnement de l'AIEC ont disparu, nous devons mettre l'accent sur cette activité.



Enfin, le relevé d'index chez l'abonné et la facturation, constituent un travail énorme puisque nous recensons 13 861 abonnés au 31/12/2021.

Voiries

Toutes les réparations de fuites, réalisation ou modifications de raccordements, pose de conduites nécessitent très souvent des ouvertures de voiries. L'AIEC tient une comptabilité rapprochée de ces ouvertures et les répare provisoirement à froid. L'AIEC sous-traite ensuite à une entreprise spécialisée les réfections de tarmac à chaud.

Entretien du patrimoine

Notre réseau est constitué de 82 ouvrages (petits bâtiments, réservoirs, châteaux d'eau, etc.). Ces bâtiments nécessitent de travaux réguliers d'entretien : toitures, ouvertures, maçonneries, peintures, clôtures, etc.

L'entretien de ce patrimoine est en grande partie réalisé par nos soins mais des tâches plus importantes ou plus techniques sont aussi sous-traitées.

Tous ces travaux d'entretien, de remplacement, de prolongation ou d'équipement de notre réseau représentent un montant considérable. Vous pouvez prendre connaissance du coût de ces travaux dans la rubrique « Annexe comptes de bilan ».

7. SECURITE DU PERSONNEL

L'AIEC utilise naturellement les équipements classiques pour véhicules de chantier et les équipements de protection individuels (EPI) propre à notre activité. Des fiches sécurité sont disponibles pour les machines et outillages. Nous établissons un plan sécurité pour les différents chantiers.

Outre ces mesures de sécurité, la société Vinçotte passe régulièrement sur chantier ou au siège de l'Intercommunale pour vérifier nos engins de levage, échelles, sangles, etc.

8. ELECTROMECHANIQUE

Travaux techniques extraordinaires sur nos installations de pompage et réservoirs

Hydrophore de Corbion :

- remplacement de l'ancien groupe de 3 pompes (problèmes électroniques de plus en plus répétés et manque de débit et pression dans le réseau).
- remplacement des conduites d'aspiration et de refoulement.
- placement d'un modem Avensor (xylem) pour le rapatriement des données et suivi en direct des paramètres de la station (pression, débit, lecture du débitmètre...).

Bois copeau :

- remplacement de la pompe défectueuse afin de renforcer le débit d'arrivée au réservoir des Basses et placement d'un variateur de démarrage afin d'éviter les coups de bélier.
- modification de l'armoire électrique et des plans pour la commande de la nouvelle pompe. Travaux réalisés par nos soins.

Lez-Fontaine hydrophore :

- remplacement de la pompe et du variateur défectueux. Travaux réalisés par nos soins.

Buzin :

- remplacement de l'armoire électrique de commande des pompes (plus aux normes électrique) et placement d'un 2ème variateur de démarrage afin que chaque pompe soit autonome en cas de panne. Travaux réalisés par Exelio.

Station Menil Favay :

Modification du programme de lavage des filtres par la société CMI Balteau

CE Natoye :

- placement d'un Poolpack pour améliorer la qualité d'eau sur le réseau par la société Aquapro. Travaux de préparation réalisés par nos soins.

Hogne puits :

- remplacement par nos soins de la pompe à chlore défectueuse et placement d'une cane d'injection en ligne.

Bassine, Champion puits :

- placement par nos soins cane d'injection chlore en ligne.

9. ACHAT MATERIEL

Vous trouverez dans les annexes du bilan la liste complète et le coût de ces achats.

10. CARTOGRAPHIE

En mai 2021, l'AIEC a décidé d'acquérir des licences pour la dernière version du logiciel de cartographie ArcGis-Pro d'ESRI pour remplacer l'ancien logiciel datant de 2004.

En plus de meilleures performances, de nouveaux outils, cette version permet de travailler à plusieurs sur les données et surtout, elle permet de travailler sur les couches et les cartes dans le Cloud avec ArcGis-Online ce qui permettra de partager les données de l'AIEC. Ainsi, les fontainiers auront accès, sur le terrain, à la cartographie de réseau (Conduites, ouvrages, BI, vannes ...) et par la suite, cela permettra avec une tablette ou un smartphone équipé du logiciel d'effectuer des corrections, modifications et la collecte de nouvelles données directement sur le terrain.

Pour cette migration, nous nous sommes fait aider par un consultant externe indépendant qui maîtrise ce produit. Nous avons restructuré les informations des différentes couches du réseau, ajouté des champs supplémentaires (Date de pose/réparation, coordonnées Lambert, état, débit/pression, ...) des nouvelles couches (raccordement, réparation fuite, ...)

Sur base des plans imprimés quotidiennement (demandes impétrants, avis permis urbanisme, ...) et corrigés par les contremaîtres, nous avons, et continuons encore, apporté ces corrections/modifications à la cartographie de l'AIEC.

L'AIEC utilise les plans PICC pour la cartographie de son réseau. Ces plans sont plus précis et plus complets que le cadastre (toujours partiellement utilisé).

Les fontainiers disposent de la cartographie numérique sur le terrain avec géolocalisation. En 2022, il est prévu d'équiper l'ensemble du personnel de smartphones afin de bénéficier de la cartographie, du suivi de l'état du réseau et de favoriser l'échange d'informations avec le service administratif (photos, localisation d'évènements, ...).

La plateforme CLIM-CICC constitue un outil regroupant les différents impétrants et permet aux entreprises devant intervenir en voirie d'obtenir les plans des différents impétrants concernés par les travaux à réaliser. Au cours de l'année 2021, 1434 demandes de plans ont été demandées à l'AIEC. Les plans sont validés en interne puis fournis aux demandeurs. Ces plans étant validés par le fontainier en chef, ils font l'objet, si nécessaire, de corrections régulières, environ 20%.

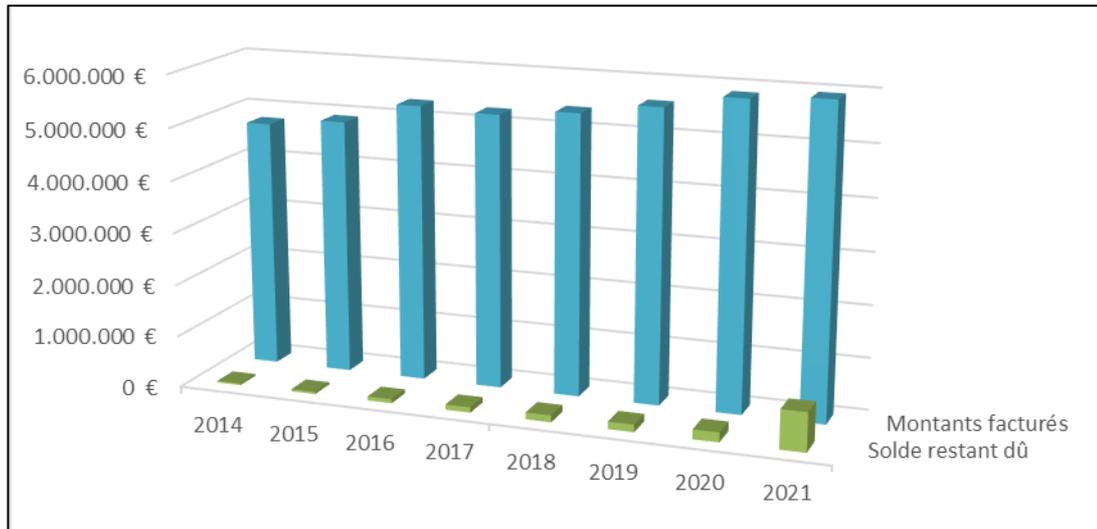
C'est aussi via KLIM-CICC que nous effectuons les différentes demandes d'impétrants utiles et obligatoires pour nos propres chantiers.

L'AIEC est affiliée à la plateforme POWALCO. Cette plateforme oblige les gestionnaires de câbles et canalisations (impétrants) à devoir gérer en commun et dans un plus long terme les travaux en voirie. 97 chantiers encodés en 2021

11. RECUPERATION DE CREDIT

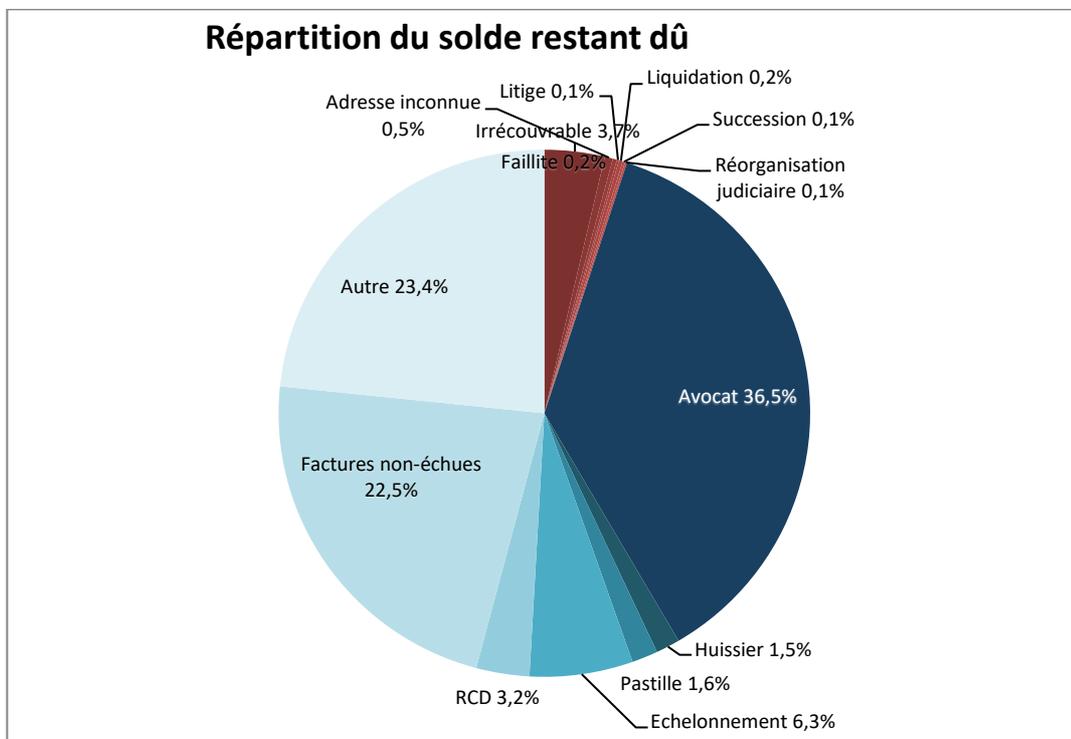
HISTORIQUE DES FACTURES IMPAYEES

L'AIEC a émis des factures pour un montant total de près de 6 millions d'euros en 2021. Au 31 décembre, 12,5 % de ces factures étaient ouvertes, dont près d'un quart non-échues.

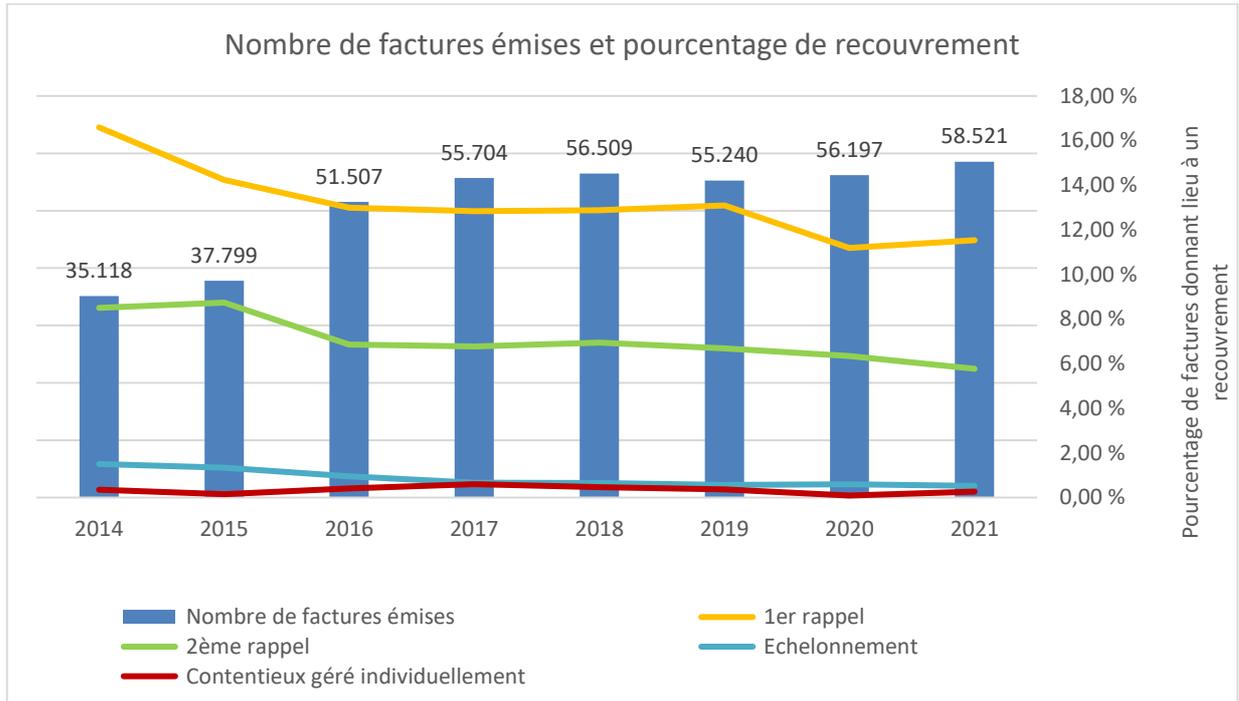


Pour l'année 2021, la proportion est, en toute logique, plus élevée que les autres années. Ceci s'explique, d'une part, par le nombre de dossiers en cours et, d'autre part, par l'augmentation des délais de paiement (échelonnement, règlement collectif de dettes, échéance des factures, ...).

La répartition du solde restant dû total s'établit comme illustré par le graphique ci-dessous.



RECOUVREMENT



Sur les 58.521 factures émises en 2021, environ 12 % ont donné lieu à un 1^{er} rappel et un peu moins de 6 % ont donné lieu à un second rappel.

Après ces différents stades de rappel, les factures impayées sont gérées de manière individuelle.

La restriction des moyens de recouvrement, due à la crise sanitaire, nous a poussé à privilégier le recouvrement à l'amiable.

FONDS SOCIAL DE L'EAU

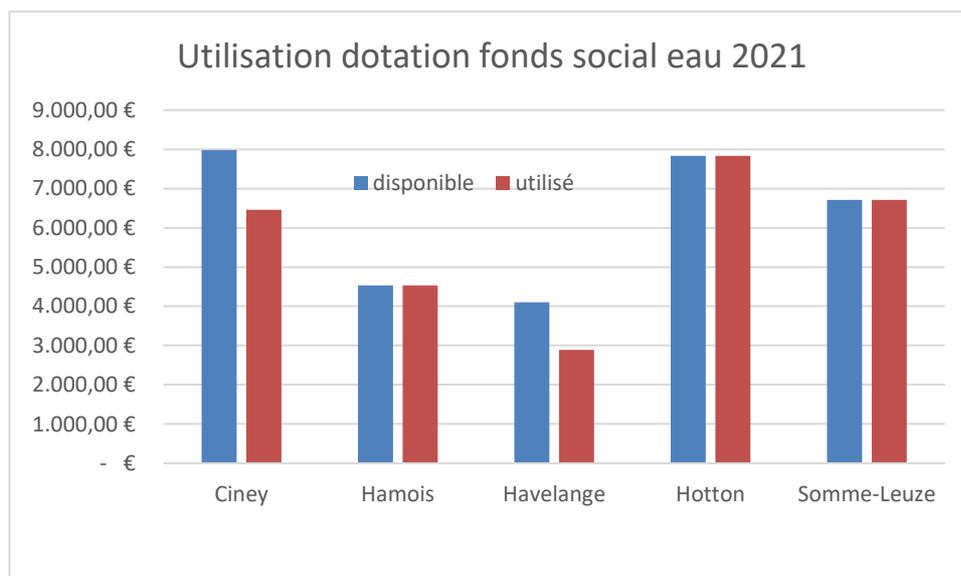
Le Fonds social de l'eau est un mécanisme financier, reposant sur la constitution d'un fonds et de droits de tirage, permettant d'intervenir dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement. Ce fonds social est alimenté sur base d'une contribution fixée par arrêté du gouvernement wallon (0,0275 € TVAC par m³ au 01/01/2021).

Pratiquement, l'AIEC fournit chaque mois, aux CPAS des communes associées, la liste des clients en difficulté de paiement. Les CPAS ont 30 jours pour statuer sur l'octroi éventuel du fonds social, ainsi que sur le montant de l'intervention financière (droit de tirage).

Les CPAS de nos 5 communes associées ont été contactés afin de les sensibiliser à une meilleure utilisation du fonds social. En effet, les sommes non utilisées sont versées dans un pot commun et redistribuées ensuite aux CPAS wallons qui semblent mieux l'utiliser. Cela engendre une perte, tant pour l'AIEC que pour sa clientèle en difficulté.

En 2021, 31.149,55 € ont été attribués à l'AIEC. Sur ce montant, 28.417,30 € ont été utilisés par les CPAS, soit environ 91%. Exceptionnellement, pour les années 2020 et 2021, la SPGE n'a pas demandé le remboursement des fonds non utilisés qui restent à la disposition des CPAS suite à la situation sanitaire actuelle.

Le graphique ci-dessous montre la manière dont les CPAS des différentes communes ont utilisé le fonds social mis à leur disposition afin d'aider les personnes en difficulté de paiement.



12. RELATIONS PUBLIQUES & COMMUNICATION

L'AIEC accueille tous les établissements désireux de sensibiliser le public à l'importance de l'eau en Wallonie. L'aménagement de notre captage de Buzin se prête admirablement aux visites de terrain. Source, captage, rivière, calcaire, zone humide... un endroit idéal pour sensibiliser, apprendre et comprendre une grande partie du cycle de l'eau. Ce site didactique est de plus situé dans un endroit bucolique et serein.

Lors de ces visites, les groupes apprennent en quoi consiste le métier de fontainier et les rudiments de la distribution d'eau.

Ils découvrent ainsi une des richesses du Condroz : l'eau !

L'AIEC collabore avec les contrats de rivière Ourthe, Meuse Aval et Haute Meuse.

L'AIEC participe aux réunions des Commissions Techniques de Aquawal. C'est ainsi que l'AIEC est membre de la Commission « Production », de la Commission « Protection des prises d'eau » et de la Commission « Distribution ». L'AIEC entretient aussi de bonnes relations avec le SPW, la SPGE et les autres sociétés distributrices.

Enfin, l'AIEC apporte son appui technique à diverses communes autonomes telles que Rochefort, Vresse-sur-Semois, Manhay, etc.

L'AIEC appuie aussi la CIESAC dans son fonctionnement quotidien. Ce point est développé ci-dessous.

En ce qui concerne la communication vers nos abonnés, l'AIEC dispose d'un compte Facebook (très bien fourni). Par le canal Facebook, nous informons la population sur les chantiers, les coupures d'eau, nous informons sur les bonnes pratiques, sur l'état de la sécheresse, sur les recrutements à venir, ...



Association Intercommunale des Eaux du Condroz - AIEC

<https://www.facebook.com/eauxducondroz/?ref=bookmarks>

@eauxducondroz

RELATION CIESAC – AIEC

L'AIEC gère la comptabilité de la CIESAC depuis 2006 et en assure la direction depuis septembre 2020. Les demandes de renforts de la CIESAC vont croissant : cartographie, informatique, logiciels, personnel de terrain, ... Suite à ce constat une réflexion est engagée afin d'optimiser les ressources de chaque partie. Ces discussions devront aboutir à une solution en 2022.

13. COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SUR LES PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS

A. BILAN

A.1. L'Actif

Les comptes d'IMMOBILISATIONS sont modifiés en fonction des investissements faits cette année et des amortissements.

La diminution des ACTIFS CIRCULANTS est liée à :

- La diminution de la valeur du stock.
- La diminution des factures à établir : Ce poste est une estimation basée sur la vente d'eau.
- La diminution de la trésorerie liée à la diminution de la vente eau et à la diminution du poste fournisseur.

Les participations de l'AIEC au 31.12.2021 sont les suivantes :

Capital d'INASEP	Souscription de 100 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 619,73€
Capital d'AISDE	Souscription de 150 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 1.735,25 €
Capital AQUAWAL	Souscription et libération d'une part de capital d'un montant de 1.042,40€.

A.2. Le Passif

Les CAPITAUX PROPRES sont modifiés suite à l'enregistrement du bénéfice.

Le poste PROVISIONS varie en fonction des nouvelles provisions et des reprises enregistrées en 2021.

Le poste « DETTES » diminue suite à la diminution du poste fournisseurs.

A.3. Droits et engagements bilan

L'AIEC n'a octroyé aucune garantie au cours de l'exercice 2021.

B. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 présentent un bénéfice de 182.282,93€.

La diminution du bénéfice, par rapport à 2020, est essentiellement due à la diminution des ventes d'eau avec un maintien du coût des ventes et prestations.

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil propose à l'assemblée de reporter le bénéfice de 182.282,93€

Affectation proposée par le Conseil d'Administration

Résultat reporté à fin 2020 :	444.920,65 €
Dotation réserve légale :	0,00€
Report du bénéfice 2021	182.282,93€
Résultat reporté fin 2021 :	627.203,58 €
Réserve légale fin 2021 :	109.020,92€

D. INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration estime que les informations requises concernant la situation et l'évolution de la société sont amplement exposées dans les documents suivants.

- Plan stratégique 2021-2022
- Rapport d'activité 2021
- Perspectives d'avenir

1°) RISQUES ENCOURUS PAR L'ENTREPRISE

Au-delà du risque inhérent à l'activité, à savoir l'étude et le suivi de projets d'investissements publics, couvert par une assurance RC exploitation, il n'existe pas de risque particulier à mentionner. Par contre, nous pouvons nous attendre à ce que l'épidémie de Covid 19 provoque encore en 2022 des déclarations de faillites ou accentue les difficultés financières de certains de nos abonnés.

2°) EVENEMENTS SURVENUS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3°) INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE, POUR AUTANT QU'ELLES NE SONT PAS DE NATURE A PORTER GRAVEMENT PREJUDICE A LA SOCIETE

Néant.

4°) INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

5°) INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant.

6°) PERTE REPORTEE OU PERTES CONSTATEES AU COURS DE DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

Néant

7°) AUTRES INFORMATIONS

Néant.

8°) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

9°) COMITE D'AUDIT :

Ont été désignés comme membre du comité d'audit :

- Monsieur Norbert Vilmus, ancien échevin des finances d'une commune associée
- Monsieur Joseph Jouant, ancien président et ancien directeur de l'ASBL Marché Couvert de Ciney

14. PERSPECTIVES 2022

En ce qui concerne les travaux importants, nous retiendrons pour 2022 :

- remplacement de nos canalisations : plusieurs km/an ;
- forage d'un nouveau puits à Hotton ;
- réalisation des actions à mener pour sécuriser les zones de captage ;
- étude de la rénovation du vestiaire et la création d'un local technique électromécanique et la remise en état de la cour ;
- étude du remplacement du château d'eau de Gros Chêne ;
- améliorer et augmenter le nombre de données de télégestion ;
- étude énergétique de l'AIEC et réaliser un plan d'action de production et consommation en vue de réduire au maximum notre empreinte CO2 ;
- entretien du réseau (remplacement et pose de vannes, purges, débitmètres, remplacement de compteurs, ...)

D'autres travaux d'envergure sont prévus pour les années à venir au plan stratégique et en provisions.

Suivi des pertes d'eau, étude des zones de protection, surveillance de la qualité de l'eau, récupération des créances, cartographie, etc. Ces activités font partie de notre quotidien.

La préoccupation de l'AIEC est

d'améliorer constamment le service aux abonnés,

garantir une distribution d'eau performante à un coût le plus bas,

préparer et garantir l'avenir

en s'appuyant sur une équipe conviviale et compétente !

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Société coopérative « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 30.109.353 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 182.283 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficace avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

ESNEUX, le 18 mai 2022
SRL « TKS AUDIT »
Commissaire,
Représenté par Sébastien VERJANS
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	22,7	5,5	25,3	25,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101	43.122	5.248	48.370	44.636
Frais de personnel	102	1.413.720	193.136	1.606.856	1.595.766

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	18	7	21,7
110	17	7	20,7
111	1		1
112			
113			
120	15	5	17,6
1200	15	5	17,6
1201			
1202			
1203			
121	3	2	4,1
1210	3	2	4,1
1211			
1212			
1213			
130	1		1
134	5	3	6,1
132	9	2	10
133	3	2	4,6

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10	10	
305	13		13

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821	7	5831	
5822		5832	
5823	5.263	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ - A.I.E.C.

BE 0201 400 110

RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION - exercice 2021

AG 2021	2
CA 2021	11
Comité Rémun.	1

NOM	Prénom	Qualité	Mandat originaire	Pouvoir local représenté	Organe	Titre	Pouvoir	Montant annuel brut total	Jetons/salaire/autre	Début	Fin	CA 2021	% Présence
FOURNEAU	Anne	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.152,50	Jetons présence	15/07/2020		9	82%
DELLIEU	Renaud	Elu	Echevin	Commune de HAVELANGE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.282,50	Jetons présence	22/06/2019		10	91%
PONSARD	Guy	Elu	Echevin	Commune de HOTTON	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.022,50	Jetons présence	19/12/2018		8	73%
VILMUS	Norbert	Elu	Conseiller communal	Commune de SOMME-LEUZE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.282,50	Jetons présence	23/06/2018		10	91%
MORNIE	Nathalie	Elu	Conseiller communal	Commune de HOTTON	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.150,00	Jetons présence	19/12/2018		9	82%
GROTZ	Anne-Laure	Elu	Conseiller communal	Commune de HAMOIS	Conseil d'administration	Vice-Président	Décisionnel	€ 11.246,52	salaire	28/11/2018		9	82%
JOUANT	Joseph	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.410,00	Jetons présence	22/06/2019		11	100%
LEBRUN	Philippe	Elu	Conseiller communal	Commune de HAMOIS	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.282,50	Jetons présence	22/06/2019		10	91%
DESTINE	Imré	Elu	Conseiller communal	Commune de CINEY	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 897,50	Jetons présence	22/06/2019		7	64%
MAILLEUX	Frank	Elu	Conseiller communal	Commune de HAVELANGE	Conseil d'administration	Président	Décisionnel	€ 14.995,26	salaire	22/06/2019		11	100%
VANDERWAAREN	Thibault	Elu	Echevin	Commune de SOMME-LEUZE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	€ 1.410,00	Jetons présence	22/06/2019		11	100%
MONFORT	Olivier	Non Elu	-	-	-	Directeur	-	73.385,07 €	salaire + ATN			11	100%